

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/12/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	9

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

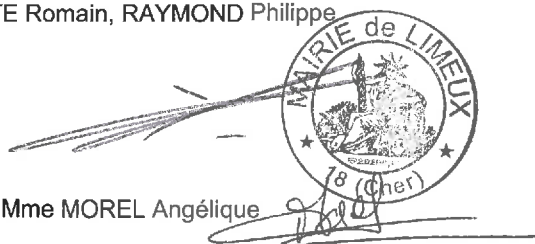
Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de BOURGES
Le : 09/12/2022
Et
Publication ou notification du :
09/12/2022

L'an 2022, le 5 Décembre à 18:45, le Conseil Municipal de la Commune de LIMEUX s'est réuni à la Mairie de LIMEUX, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur YVON Julien, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/11/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/11/2022.

Présents : M. YVON Julien, Maire, Mmes : KUBLER Sylvia, MOREL Angélique, PAIRAULT Elodie, MM : BEUGIN-FLEURANT Bastien, FAILLOT Benoit, PILORGET Franck, ROTINAT Julien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DELAGE Elodie à M. FAILLOT Benoit

Excusé(s) : MM : GRESSETTE Romain, RAYMOND Philippe



A été nommé(e) secrétaire : Mme MOREL Angélique

15-2022 – PLAN DE FINANCEMENT SDE 18 RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement proposé par le SDE 18 de rénovation de l'éclairage public, pour le passage des lanternes en LED sur l'ensemble de la commune.

Le coût total des travaux s'élève à 42 518.32 € HT.

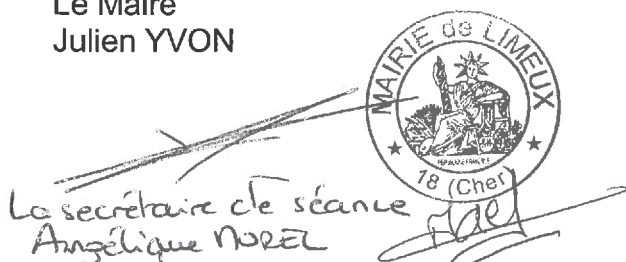
Le SDE 18 participe à hauteur de 50% du coût des travaux. Par conséquent, le coût à la charge de la commune est de 21 259.17€ HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le plan de financement, et à commander les travaux auprès du SDE 18.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 06/12/2022
Le Maire
Julien YVON

La secrétaire de séance
Angélique MOREL



Diffusée sur le site internet de
la commune <http://limeux-berry.fr>
le 09-12-2022

Accusé de réception en préfecture
018-211801287-20221205-15-2022bis-DE
Date de réception préfecture : 12/01/2023